



 <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p>	<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP <u>Dossier suivi par</u> : Christine Lafont Tél : 01.49.55. 51 56 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGER/POFEGTP/N2001-2106</b> <b>Date : 16 octobre 2001</b></p>
--	--	--

Date de mise en application : immédiate

**Annule et remplace**

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à  
Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt

📄 Nombre d'annexes : 3

**Objet : cadre du contrôle en cours de formation des épreuves E et F et diffusion de la grille de l'épreuve de soutenance de rapport de stage de l'option élevage canin et félin du BEPA**

**Bases juridiques :** décret 89-51 du 27 janvier 1989 modifié ; arrêté du 25 juillet 1995 ; arrêté du 24 août 2001 ; arrêté du 15 mars 1999

**Résumé : Instructions relatives au CCF des épreuves E et F et diffusion de la grille d'aide à l'évaluation pour l'épreuve ET2**

**Mots-clés :** EVALUATION CCF STAGE BEPA ELEVAGE CANIN FELIN

Plan de Diffusion	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Administration centrale – Diffusion B</li><li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li><li>- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</li><li>- Inspection générale de l'agriculture</li><li>- Hauts-commissariats de la République des TOM</li><li>- Conseil général de l'agronomie</li><li>- Inspection de l'enseignement agricole</li><li>- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</li><li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li></ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li><li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li></ul>

Cette note de service a pour objet de préciser, pour les filières préparant des candidats à l'option « élevage canin et félin » du Brevet d'études professionnelles agricoles, les modalités du contrôle en cours de formation (CCF) relatif aux épreuves E et F ainsi que les conditions de déroulement des stages et la manière dont ces périodes de formation sont prises en compte dans l'épreuve ET2 « soutenance du rapport de stage ».

Cette note de service se situe dans le contexte juridique constitué par le décret N° 97-370 du 14 avril 1997 relatif aux conditions d'emplois des jeunes travailleurs, l'arrêté du 15 mars 1999 fixant les clauses type des conventions de stage ainsi que la note de service DGER/ POFEGTP N96 N° 2073 du 31 mai 1996 sur les stages dans l'enseignement technique agricole. Ces textes précisent notamment les exigences concernant l'annexe pédagogique pour chaque convention de stage.

Cette annexe est recommandée pour les candidats préparant l'examen par la voie de l'apprentissage.

Cette note de service comporte les points suivants :

- définition des CCF de l'épreuve E
- définition des CCF de l'épreuve F
- précisions relatives aux entreprises d'accueil des élèves dans le cadre de leur formation en milieu professionnel et à l'épreuve de soutenance de rapport de stage (ET2) avec en annexe 1, l'extrait de l'arrêté du 24 août 2001 portant création de cette option du BEPA relatif à la définition de cette épreuve
- annexe 2 : répartition des coefficients des CCF pour l'évaluation du module P2 de l'épreuve F
- annexe 3 : grilles d'aide à l'évaluation pour l'ET2 (partie orale et partie écrite).

### Les 4 CCF relatifs à l'épreuve E

**Ils sont relatifs aux modules S2 et S3.**

**2 CCF relatifs au module S2 :** un CCF écrit et un CCF pratique. Le contrôle pratique se fait en fin de première année, le contrôle écrit en deuxième année. Ils sont affectés chacun du coefficient 0,5.

**2 CCF relatifs au module S3 :** le CCF1 est écrit ; le CCF2 comporte une partie pratique, et une autre écrite. Ils sont affectés chacun du coefficient 0,5.

**Le CCF1(S3)** est un écrit de 1 heure 30 ; il se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiées en première année. Cette épreuve est réalisée en fin de première année.

**Le CCF2 (S3)** est réalisé en deuxième année ; il comporte deux parties :

**La première partie du CCF 2** est **pratique** d'une durée de 30 minutes et notée sur 10 points.

On évalue les méthodes et savoir-faire expérimentaux à travers la réalisation d'un travail pratique réalisé en laboratoire.

Cette partie s'appuie sur toutes les expériences réalisées par les élèves dans le cadre des travaux pratiques du module S3. Les indications concernant le travail à réaliser sont consignées sur une feuille remise à chaque élève. Le matériel est mis à disposition sur le poste de travail de l'élève. Une production écrite courte est demandée à l'élève.

Les sujets de cette première partie pratique du CCF2(S3) peuvent être différents ou identiques. En cas de sujets différents, le degré de difficulté doit être le même pour tous les élèves.

La grille d'évaluation doit inclure l'appréciation de différentes capacités.

A titre indicatif, elle peut se décomposer comme suit :

- réaliser le montage ou l'expérience : 3 points
- manipuler : 4 points
- rendre compte : 3 points

**La deuxième partie du CCF2(S3) est écrite** d'une durée d'une heure et notée sur 10 points.

Elle se présente sous forme d'exercices ou de questions portant sur les contenus et compétences attendues étudiés en deuxième année.

Les deux parties sont complètement dissociées et peuvent être évaluées à des périodes différentes.

### Les 8 CCF relatifs à l'épreuve F

Ils sont relatifs aux modules : MAR, S1, P1, P2.

**Un CCF est relatif au module d'adaptation régionale MAR** de coefficient 0,5. Les modalités d'évaluation doivent être en rapport avec l'objectif général du module défini dans le dossier de validation soumis à l'approbation du DRAF/SRFD.

**Un CCF est relatif au module S1** de coefficient : 0,5. Il s'agit d'un écrit ou d'un oral.

**Un CCF est relatif au module P1** de coefficient 0,5. Il s'agit d'un écrit ou d'un oral s'appuyant sur des documents techniques, économiques et commerciaux.

**5 CCF sont relatifs au module P2** affectés chacun du coefficient 0,5 (cf. tableau récapitulatif en annexe 2 de cette note).

Le module P2 « conduite d'un processus de production en élevage canin et félin » a pour objectif général la maîtrise des aspects techniques et pratiques de la conduite du processus de production en s'appuyant sur des connaissances techniques d'une part et sur l'apprentissage de savoir-faire pratiques d'autre part.

Les 5 CCF correspondent aux trois types de situations d'évaluation suivantes :

#### **1° l'évaluation de connaissances zootechniques et leurs relations avec les situations professionnelles par les CCF 1 et 2**

**CCF 1 et CCF 2** : ce sont des interrogations écrites à partir de documents, d'études de cas, d'exercices. Les informations fournies et les questions posées permettent à l'élève de prouver qu'il a acquis ces connaissances et qu'il sait mettre en évidence leurs conséquences pratiques.

Le CCF 1 porte sur les connaissances zootechniques relatives au chien, le CCF 2 sur celles relatives au chat.

## **2- l'évaluation de savoir-faire pratiques en situation professionnelle par les CCF 3 et 4.**

Ces CCF prennent la forme de pratiques explicitées portant sur les aspects suivants :

**CCF 3 :** l'observation et l'appréciation d'un ou plusieurs animaux, la préparation du chantier et la réalisation des interventions en relation avec la conduite de l'élevage, de la socialisation ou de l'éducation de base.

**CCF 4 :** l'utilisation et l'entretien des installations et bâtiments d'élevage.

Les documents d'enregistrement et de suivi de l'élevage ainsi que les fiches techniques ayant trait aux équipements sont mis à la disposition des candidats.

## **3- l'évaluation de la capacité à participer à la mise en œuvre d'un processus de production par le CCF 5.**

Cette capacité est évaluée à partir des séquences en milieu professionnel réalisées dans le chenil ou la chatterie de l'entreprise de stage(s) ou d'apprentissage ainsi que dans les installations de l'établissement de formation.

Cette évaluation est réalisée à partir d'un carnet de suivi renseigné par la personne chargée de l'encadrement de l'élève lors des séquences en milieu professionnel.

La notation est attribuée par les enseignants.

### **Le stage, le rapport de stage et l'épreuve ET2**

Indications complémentaires à l'annexe 1 de l'arrêté portant création et fixant les modalités de délivrance du BEPA option « élevage canin et félin » :

- 1 - L'entreprise, support de la soutenance du rapport de stage doit :
  - . avoir un caractère professionnel attesté par son affiliation au régime de la mutualité sociale agricole ou son inscription au registre du commerce.
  - . avoir une activité d'élevage minimale : présence de 8 à 10 femelles reproductrices et vente de 50 chiots ou chatons par an.
- 2- Le rapport de stage est obligatoirement dactylographié. Il doit être paginé et ses annexes référencées ; ces annexes ainsi que le sommaire ne sont pas compris dans les 20 pages maximum que doit comporter le rapport de stage.
- 3 - Les grilles d'aide à l'évaluation constituent l'annexe 3. Elles doivent être connues des candidats et des examinateurs avant le début de l'épreuve.
- 4 - La notation de l'écrit est faite par l'enseignant. La soutenance est évaluée par les deux examinateurs, l'enseignant et le professionnel.

La chargée de la Sous-direction

Brigitte Fèvre

## **ANNEXE 1 : extrait de l'arrêté du 24 août 2001 créant l'option élevage canin et félin du BEPA, concernant l'épreuve ET2 : soutenance du rapport de stage**

« cette épreuve a pour objectif général de vérifier les capacités du candidat à décrire le fonctionnement d'un processus de production en élevage canin et/ou félin, les activités complémentaires qui y sont associées et de les situer dans le contexte plus global de l'entreprise et de son environnement.

Un processus de production se définit comme une succession d'opérations concourant à la conduite d'une production, depuis la mobilisation des facteurs de production jusqu'à la première mise en marché. Cette notion de processus de production permet ensuite de définir celle d'atelier ou d'activité.

Un atelier ou une activité se définit comme une unité cohérente de gestion technique, économique et commerciale de biens et de service. Il constitue un sous-ensemble parfaitement identifiable dans le système global constitué de la totalité de l'entreprise.

Les entreprises supports du stage doivent avoir une activité d'élevage canin ou félin à laquelle peuvent être associées d'autres activités telles que (liste non exhaustive) la pension, le toilettage, l'éducation, le dressage, la commercialisation de produits inertes.

Cette épreuve comporte deux parties :

- la production d'un document écrit, le rapport de stage, ayant pour support le stage d'une durée minimum de 6 semaines
- une soutenance orale du rapport de stage

### **Objectifs de l'épreuve**

*Objectifs du document écrit* : le candidat doit être capable en mobilisant les connaissances acquises dans les modules S1, P1 et P2 :

1 - de présenter le fonctionnement de l'activité d'élevage dans ses dimensions humaines, techniques, économiques et commerciales. Il présente le processus de production tel qu'il est conduit dans l'entreprise. Il choisit, parmi les indicateurs à sa disposition, ceux permettant de mettre en évidence des points forts ou des insuffisances dans les conduites et les résultats obtenus.

2 - de situer l'activité d'élevage et les autres activités qui lui sont associées dans le contexte de l'entreprise et de son environnement en expliquant leur existence, leur importance et leur orientation à partir d'éléments caractéristiques :

- de l'histoire de l'entreprise et des motivations de ses dirigeants
- de l'environnement biophysique, technique, économique, juridique, social, commercial... agissant comme atouts ou contraintes

3 - de rédiger un rapport structuré et argumenté

*Objectifs de la soutenance orale* : Le candidat doit être capable,

1 - de développer un aspect du fonctionnement d'une des activités qu'il juge important, et qui a été abordé dans le document écrit. Cet exposé s'appuie sur les acquis des modules S1, P1, P2 et éventuellement MAR.

2 - de répondre aux questions des examinateurs. Certaines appellent des explications complémentaires, d'autres une argumentation simple en rapport avec certains éléments du document écrit ou de la présentation orale.

3 - de s'exprimer clairement par oral

### **Conditions de mise en œuvre**

Le rapport comporte 20 pages dactylographiées maximum, annexes non comprises. La durée de la soutenance est limitée à 20 minutes, dont 5 à 10 minutes au maximum pour la présentation orale faite par le candidat.

### **Evaluation**

L'épreuve est évaluée par un enseignant intervenant dans les modules S1, P1 ou P2 et un professionnel compétent dans la spécialité concernée, à partir d'une grille nationale d'évaluation qui leur est fournie au préalable.

Le rapport écrit est communiqué aux deux examinateurs. Il est évalué et noté par l'un des deux. La soutenance est évaluée par les deux examinateurs.

L'écrit représente 1/3 de la note finale. Les 2/3 restants sont affectés à l'évaluation de la soutenance orale.

## RECAPITULATIF DES CCF EVALUANT LE MODULE P2 DANS LE CADRE DE L'EPREUVE F

	CCF 1	CCF 2	CCF 3	CCF4	CCF 5
<b>Compé- tences évaluées</b>	Acquisition de connaissances zotechniques et capacité à les mettre en relation avec les situations professionnelles		Acquisition de savoir-faire pratiques en situation		
<b>Nature</b>	Ecrit avec éventuellement des documents sur Support canin	Ecrit avec éventuellement des documents sur Support félin	Epreuve pratique portant sur la conduite de l'élevage, la socialisation et l'éducation de base	Epreuve pratique portant sur l'utilisation et l'entretien des installations et bâtiments d'élevage	Participation à la mise en œuvre d'un processus de production ; bilan du carnet de suivi des séquences en milieu professionnel.
<b>Coeff.</b>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>Période</b>	1° ou 2° année	1° ou 2° année	2° année	1° ou 2° année	Fin 2° année
<b>Evalua- teurs</b>	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants	Enseignants + Professionnels

**GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION DU RAPPORT DE STAGE**

NOM :

Prénom :

Session :

DATE

N° de JURY :

Capacités évaluées dans la production écrite et personnelle du candidat	Note sur 20	Observations de l'enseignant
<p>1 – <u>Le fonctionnement de l'activité d'élevage canin et/ou félin :</u></p> <p>11 – Décrire les éléments constitutifs du processus de production  12- Présenter l'enchaînement des différentes phases du processus de production  13 – Mettre en évidence les points forts et les insuffisances dans la conduite et les résultats obtenus pour l'activité</p>	/8	
<p>2 – <u>Les activités de l'entreprise dans son environnement :</u></p> <p>21 – repérer les évènements ayant influé sur la mise en place et le développement de l'entreprise  22 – repérer les principaux éléments internes de l'entreprise qui agissent comme atouts ou comme contraintes sur les activités de l'entreprise  23 – repérer les principaux éléments externes de l'entreprise qui agissent comme atouts ou comme contraintes sur les activités de l'entreprise</p>	/8	
<p>3 – <u>Rédiger un rapport</u></p> <p>rapport structuré et argumenté en respectant les consignes : longueur du rapport, qualité et clarté de la présentation, présence d'un plan, qualité de l'expression écrite et des illustrations</p>	/4	
<b>TOTAL POUR L'ECRIT</b>	<b>/20</b>	

**Observations principales :****Nom, prénom et signature de l'enseignant**

## GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION DE LA SOUTENANCE ORALE DU RAPPORT DE STAGE

NOM :

Prénom :

Session :

DATE

N° de JURY :

Capacités évaluées lors de la soutenance	Note sur 40	Observations des examinateurs
<p>1 - <u>Exposer en 5 à 10 minutes un aspect particulier de l'activité retenue</u></p> <p>11 – présence d'une introduction présentant synthétiquement l'entreprise d'accueil 12 – pertinence du choix de l'aspect choisi par rapport à l'ensemble 13 - précision des connaissances mobilisées 14 – pertinence des conclusions personnelles</p>	/15	
<p>2 – <u>Echanger avec le jury</u> : (10 à 15 minutes)</p> <p>21 – compréhension des questions et capacité à donner des explications complémentaires 22 – pertinence des réponses aux plans technique, économique et commercial 23 - rigueur dans les argumentations proposées</p>	/15	
<p>3 – <u>Respecter les codes de la communication orale</u></p> <p>31 – précision du vocabulaire 32 - opportunité du choix et de la qualité des supports 33 - gestion du temps imparti 34 - Pratique du dialogue</p>	/10	
<b>TOTAL POUR LA SOUTENANCE</b>	<b>/40</b>	
<b>Note en points entiers de l'ET2</b>	<b>/20</b>	

Observations principales :

Nom, prénom et signatures des examinateurs